

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE, TENUE À LA SALLE DU
CONSEIL MUNICIPAL, MARDI LE 4 JUILLET 2023 À 19 HEURES, SOUS
LA PRÉSIDENTE DE MADAME JOSIANE APPLEBY, MAIRESSE.**

Les conseillers présents : Caroline Bujold
 Laurent St-Onge
 François Poirier

Est également présente : Madame Annick Duguay Cormier, directrice
 générale et greffière-trésorière.

Les conseillers Steven Allain, Valérie Cyr-Cayouette et Yves Barriault sont
absents.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal, la greffière-
trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance
extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du
conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

.....

141-07-2023 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la Mairesse ouvre la séance à 19 h et elle invite les élus à prendre en
considération l'ordre du jour.

.....

142-07-2023 GESTION TRANSITOIRE DU LET

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Alphonse dessert, par le mode de
fonctionnement d'une entente de services de 2006, l'ensemble des
municipalités des MRC d'Avignon et de Bonaventure, pour l'élimination des
matières résiduelles à son lieu d'enfouissement technique (LET) ;

CONSIDÉRANT que les 24 municipalités ont convenu que le véhicule le plus
approprié, pour atteindre leurs objectifs pour la gestion des matières
résiduelles, serait maintenant par le mode de fonctionnement d'une régie
intermunicipale qui ferait l'acquisition et l'exploitation du LET détenu et exploité
par la municipalité Saint-Alphonse, toujours au bénéfice de l'ensemble des
municipalités desservies depuis 2006 ;

CONSIDÉRANT que le 2 juillet 2019, la Municipalité de Saint-Alphonse a
consenti à devenir membre de la Régie, et ce dès l'acceptation, par l'ensemble
des municipalités, de l'assumption par la Régie des différentes obligations, des
actifs et des passifs relatifs au LET;

CONSIDÉRANT que les 23 autres municipalités ont approuvé le projet
d'entente pour la constitution d'une telle régie afin que cette dernière puisse
continuer d'exploiter le LET et assumer les obligations découlant de l'entente
de 2006;

CONSIDÉRANT que le 8 mars 2022, la Municipalité de Saint-Alphonse est
devenue membre de la Régie rétroactivement au 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des matières résiduelles Avignon-Bonaventure a été formée et qu'elle regroupe les 24 municipalités;

CONSIDÉRANT que le processus de transfert nécessite plusieurs démarches tant par la Régie que par la municipalité Saint-Alphonse;

CONSIDÉRANT que les efforts pour tenter de synchroniser les différents transferts, tant pour l'ensemble du personnel rattaché au LET, pour les immeubles, le décret et les certificats d'autorisation du ministère de l'Environnement, la garantie financière au même ministère, la fiducie environnementale, les assurances, les différents contrats, etc., nécessitent une période de transition jusqu'à la finalisation de chacune des étapes;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'il y ait quelques variations dans les dates d'effet des transferts, mais que tous ces transferts s'effectuent au bénéfice des mêmes municipalités qui utilisent le LET depuis 2006 et qui continueront de l'utiliser par le mode de fonctionnement de la Régie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse consent à continuer la gestion et l'exploitation du LET, au bénéfice de la Régie et de l'ensemble des municipalités la formant, jusqu'à ce que la Régie intermunicipale des matières résiduelles Avignon-Bonaventure prenne définitivement la relève prochainement une fois tous les transferts complétés.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Régie.

.....

143-07-2023 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun membre du public n'est présent.

.....

144-07-2023 CLÔTURE

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19 h 05.

Josiane Appleby,
maire

Annick Duguay Cormier,
directrice générale et greffière-trésorière

Je, Josiane Appleby, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....